

AVIS DES SOCIETES

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 juin 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Walid BEN SALAH.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	2 373 810	1 918 106	455 704	371 356
AC13 Fonds de commerce			-	-
AC14 Acomptes versés	202 229		202 229	360 461
	2 576 039	1 918 106	657 933	731 817
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 594 399	1 076 134	518 265	604 291
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	3 154 752	2 355 583	799 169	1 052 612
	4 749 151	3 431 717	1 317 434	1 656 903
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	61 825	739 535	755 562
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 257 409		11 257 409	6 709 248
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	18 392 773	2 099 059	16 293 715	13 668 022
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	275 774 326		275 774 326	261 630 282
AC334 Autres prêts	350 543		350 543	238 209
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	121 000 000		121 000 000	59 500 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	573 095		573 095	501 671
	428 149 506	2 160 884	425 988 622	343 002 994
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 619 328		3 619 328	3 711 436
AC520 Provisions d'assurance vie	482 948		482 948	333 764
AC530 Provision pour sinistres (vie)	843 868		843 868	809 151
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	17 485 453		17 485 453	17 369 554
AC540 Provision pour PB (vie)			-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	421 664		421 664	552 707
	22 853 261	-	22 853 261	22 776 611
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 118 475		1 118 475	1 022 237
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	21 043 226	8 992 027	12 051 199	14 118 717
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	2 358 982	705 743	1 653 239	2 121 380
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	7 661 391	816 234	6 845 157	6 358 155
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	-		-	22 472
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	638 649		638 649	291 185
AC633 Débiteurs divers			-	-
	32 820 722	10 514 004	22 306 718	23 934 145
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 932 839		7 932 839	7 530 741
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 009 218		2 009 218	2 141 639
AC722 Autres charges a repartir	662 742		662 742	630 270
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	4 519 014		4 519 014	7 864 059
AC732 Estimations de réassurances - acceptation			-	-
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion			-	-
AC75 Autres			-	-
	15 123 813	-	15 123 813	18 166 709
TOTAL ACTIFS	506 272 493	18 024 711	488 247 782	410 269 179

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2019	31/12/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	18 996 840	14 602 959
CP5 Résultats reportés	44 661	20 212
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	41 041 501	36 623 171
CP6 Résultat de l'exercice	11 603 673	8 768 904
Total capitaux propres avant affectation	52 645 174	45 392 075
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	70 856 233	28 971 707
	70 856 233	28 971 707
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	500 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	21 376 200	21 020 208
PA320 Provision pour assurance vie	216 273 922	192 535 456
PA330 Provision pour sinistres (vie)	12 846 766	9 552 227
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	82 316 803	82 410 973
PA340 Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)	841 339	323 402
PA341 Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non vie)	1 256 413	1 391 046
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	110 548	193 656
	335 021 991	307 426 969
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	16 956 059	15 035 012
	16 956 059	15 035 012
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	3 421 651	4 109 673
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	4 223 093	4 086 229
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	446 315	414 334
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	2 414 744	2 273 783
PA634 Créiteurs divers	1 100 776	1 417 282
PA64 Ressources spéciales		
	11 606 578	12 301 302
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	661 748	642 114
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	
PA72 Ecart de conversion		
	661 748	642 114
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	488 247 782	410 269 179

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : en Dinars)**

	Opérations Brutes 31/12/2019	Cessions et rétrocession 31/12/2019	Opérations Nettes 31/12/2019	Opérations Nettes 31/12/2018
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	59 740 380	-14 965 857	44 774 523	42 731 656
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-355 991	-92 108	-448 099	-968 612
	59 384 389	-15 057 965	44 326 424	41 763 044
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	7 658 875		7 658 875	8 235 528
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>	359 080		359 080	0
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-39 874 445	9 010 534	-30 863 911	-29 281 565
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	94 170	115 900	210 070	-1 513 479
	-39 780 275	9 126 434	-30 653 842	-30 795 044
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	83 108		83 108	708 607
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	134 633	-131 044	3 590	-316 724
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-12 525 161		-12 525 161	-10 705 656
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-130 081	-19 634	-149 715	-432 106
CHNV43 Frais d'administration	-8 135 055		-8 135 055	-7 458 703
CHNV44 Commissions recues des réassureurs		3 080 346	3 080 346	2 357 969
	-20 790 296	3 060 712	-17 729 584	-16 238 497
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-358 892	-358 892	-347 376
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> <u>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</u>	7 049 513	-3 360 755	3 688 758	3 009 538

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2019	Cessions et rétrocession 31/12/2019	Opérations Nettes 31/12/2019	Opérations Nettes 31/12/2018
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	62 058 715	-3 378 482	58 680 233	67 315 029
PRV 2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	18 695 549		18 695 549	13 558 274
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	18 695 549	0	18 695 549	13 558 274
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-29 902 970	283 784	-29 619 186	-25 343 838
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-3 294 539	34 717	-3 259 822	-2 480 497
	sous total 3	-33 197 509	318 501	-32 879 007	-27 824 334
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-23 738 466	149 184	-23 589 282	-36 569 677
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-517 937	1 728 852	1 210 915	978 984
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-5 528 716		-5 528 716	-6 910 377
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-2 340		-2 340	-370
CHV43	Frais d'administration	-979 264		-979 264	-995 644
CHV44	Commission recues des réassureurs		273 826	273 826	327 948
	sous total 5	-6 510 320	273 826	-6 236 494	-7 578 443
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt				
CHV91		-2 761 436	-25 998	-2 787 434	-450 281
CHV92	Correction de valeur sur placement				
CHV93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	sous total 6	2 761 436	-25 998	-2 787 434	-450 281
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	14 028 597	-934 117	13 094 481	9 429 552

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : en Dinars)

		31/12/2019	31/12/2018
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	3 688 758	3 009 538
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	13 094 481	9 429 552
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	10 650 427	11 112 721
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	10 650 427	11 112 721
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		-9 000
CHNT12	Correction des valeur sur placements		-1 620 672
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 789 863	
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-7 658 875	-8 235 528
PRNT2	Autres produits non techniques	612 448	162 896
CHNT3	Autres charges non techniques	-866 352	-135 830
	Résultat provenant des activités ordinaires	17 731 024	13 713 676
CHNT4	Impôts sur le résultat	-5 643 613	-4 326 675
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-5 643 613	-4 326 675
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	12 087 411	9 387 001
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-483 738	618 096
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	11 603 673	8 768 904

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : en Dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	125 445 137	127 960 846
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 64 944 827	- 57 127 419
- Encaissement des primes reçues acceptations	840 115	320 800
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 107 162	- 220 640
- Commissions versées sur les acceptations	- 238 186	- 88 732
- Décaissements des primes pour les cessions	- 19 684 857	- 13 743 549
- Encaissement des sinistres pour les cessions	12 882 231	4 255 782
- Commissions recues sur les Cessions	3 837 065	2 495 363
- Commissions versées aux intermédiaires	- 5 999 759	- 8 549 016
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 21 747 394	- 14 805 537
- Variation des dépôts auprès des cédantes	877 929	- 368 017
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	1 409
- Décaissements liés a l'acquisition des placements financiers	- 1 387 633 273	- 386 867 313
- Encaissements liés a la cession des placements financiers	1 350 881 280	340 307 919
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 12 110 920	- 11 608 996
- Produits financiers reçus	28 251 990	22 582 919
- Impôt sur les bénéfices payés	- 6 228 780	- 4 791 742
Autres mouvements	891 064	1 303 204
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5 211 653	1 054 464
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		32 400
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-	32 400
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 3 919 980	- 2 016 530
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	- 3 919 980	- 2 016 530
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	42 649	322 326
<u>Variation de trésorerie</u>	1 334 323	- 607 340
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	3 356 251	3 963 591
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	4 690 574	3 356 251

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2019

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploités : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Actualisation du plan stratégique et BP pour la période 2019-2022 :
 - Poursuite du développement de l'activité Bancassurance
 - Développement volontariste de l'activité Non Vie après la création au sein de la compagnie des entités qui permettront de sécuriser et de rentabiliser le développement escompté
- Entrée en activité des premiers agents généraux de la compagnie
- Ouverture d'un nouveau centre d'expertise automobile à l'Ariana (zone ind. Charguia) pour offrir un meilleur service au client
- Lancement d'une campagne publicitaire pour mieux faire connaître Assurances BIAT
- Amélioration du fonctionnement du système d'information back office recouvrement
- Mise en place d'une application front office recouvrement dédiée aux Agents d'Assurances et adaptation de nos process
- Refonte de notre politique de souscription automobile pour continuer à améliorer le niveau de rentabilité
- Démarrage du chantier fiabilisation des données clients
- Poursuite du chantier lutte anti blanchiment

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• **Coût d'entrée des placements**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

• **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

-Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.

-Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2019 un montant net de 657 933 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Valeur Brute au 31/12/2019	Amortissements			Valeur nette 2019
					01/01/19	Dotations 2019	31/12/19	
Logiciels	1 944 908	3 721	425 181	2 373 810	1 573 552	344 554	1 918 106	455 704
Logiciels En Cours	360 461	266 949	-425 181	202 229	-	-	-	202 229
Total	2 305 369	270 670	-	2 576 039	1 573 552	344 554	1 918 106	657 933

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2019 un montant net de 1 317 434 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisitions	Valeur Brute au 31/12/2019	Amortissements			Valeur nette 2019
				01/01/19	Dotations 2019	31/12/19	
AAI	1 542 174	52 225	1 594 399	937 884	-138 250	1 076 134	518 265
M. TRANSPORT	262 430	-	262 430	122 859	-48 065	170 924	91 506
M.INFORMATIQUE	1 779 657	151 034	1 930 691	1 188 090	-289 413	1 477 502	453 189
M M B	929 111	32 520	961 630	607 637	-99 520	707 157	254 473
Total	4 513 372	235 779	4 749 151	2 856 469	-575 248	3 431 717	1 317 434

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2019 un montant net de 425 988 622 DT contre un montant de 343 002 994 DT au 31/12/2018 soit une augmentation de 82 985 628 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Placement immobiliers	12 058 769	7 510 608
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	18 392 773	14 933 432
Obligations et autres titres à revenu fixe	275 774 326	261 630 282
Autres prêts	350 543	238 209
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	121 000 000	59 500 000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	573 095	501 671
Provisions pour dépréciation des Placements	-2 160 884	-1 311 208
Total	425 988 622	343 002 994

(*)Le 31/05/2019 , Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour 221 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA 9 878 bons ligne Février 2020 (taux 7.41%) , 10 080 bons ligne Janvier 2021 (taux 7.41%), 7 039 bons ligne Avril 2024 (taux 7.41%), 9 310 bons ligne Mai 2022 (taux 7.41%) et 3 515 bons ligne Avril 2028 (taux 7.41%) et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (38MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

(**)Le 17/06/2019 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour une période de 210 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres d'emprunt avec un taux de 7.41% et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (4.5MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

(***)Le 21/06/2019 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour une période de 210 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres d'emprunt avec un taux de 7.41% et

prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (16MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

(***)le 30/10/2019 Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes de 90, 210, 230 et 300 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres d'emprunt avec un taux de 7.82% et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (12.5MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2019 un montant net de 22 853 261 DT contre 22 776 611 DT au 31/12/2018 soit une augmentation de 76 650 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2019	31/12/2018	
- Provisions pour primes non acquises	3 619 328	3 711 436	-92 108
- Provisions d'assurances vie	482 948	333 764	149 184
- Provisions pour sinistres vie	843 868	809 151	34 717
- Provisions pour sinistres non vie	17 907 117	17 922 261	-15 144
Total	22 853 261	22 776 611	76 650

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2019 un montant net des provisions de 22 306 718 DT contre 23 934 145 DT au 31/12/2018 soit une diminution de 1 627 427 DT :

AC611– Primes Acquisées et non émises

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2019	31/12/2018	
- Primes acquises non émises Transports	0	46 426	-46 426
Primes acquises non émises Incendie	3 912	3 787	125
- Primes acquises non émises Risques Divers	46 350	50 601	-4 251
- Primes acquises non émises RC Général	49 494	51 761	-2 268
- Primes acquises non émises GPE MAL	747 433	648 944	98 489
- Primes acquises non émises Acc CORP	108 245	95 888	12 356
- Primes acquises non émises Vie	163 041	124 830	38 211
Total	1 118 475	1 022 237	96 237

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2019	31/12/2018	
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	4 592 356	4 668 948	-76 592
- Créances affaires directes en cours	8 357 196	7 585 601	771 594
- Créances courtiers d'assurances en cours	8 093 674	8 829 348	-735 674
- Provisions pour créances douteuses (*)	-8 992 027	-6 965 180	-2 026 847
Total	12 051 199	14 118 717	-2 067 518

(*) Au 31/12/2019 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 8 992 027 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2019	Exercice 2018 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour les courtiers	10%	100%

	Exercice 2019	Exercice 2018 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct	0%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2019 ce poste totalise un montant total net de 1 653 239 DT contre 2 121 380 DT au 31/12/2018 soit une diminution de 468 141 DT.

Au 31/12/2019 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 705 743 DT calculées comme suit :

	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2019 un montant net de 6 845 157 DT contre 6 358 155 DT au 31/12/2018 soit une augmentation de 487 002 DT.

Au 31/12/2019 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 816 234 DT calculée comme suit :

	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net au 31/12/2019	Montant Net au 31/12/2018	Variation
- personnel	0	22 472	-22 472
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	638 649	291 185	347 464
Total	638 649	313 657	324 992

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2019 de 7 932 839 DT contre 7 530 741 DT au 31/12/2018.

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018	Variation
- Comptes courants bancaires	4 689 448	3 355 741	1 333 707
- Caisse	1 130	514	616
- Valeurs à l'encaissement	2 265 912	3 211 039	-945 126
- Caisse du trésor public	976 350	963 448	12 902
Total	7 932 839	7 530 741	402 099

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2019, le solde est de 2 009 218 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018	Variation
- FAR Auto	261 332	237 569	23 764
- FAR Transports	18 406	16 778	1 628
- FAR Incendie	1 321 831	1 463 570	-141 739
- FAR R. Divers	14 835	29 611	-14 776
- FAR RCG	277 700	230 152	47 548
- FAR Construction	107 453	146 517	-39 064
- FAR ACC Corporel	7 661	15 102	-7 441
- FAR Vie	0	2 340	-2 340
Total	2 009 218	2 141 639	-132 421

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 662 742 DT au 31/12/2019 contre 630 270 DT au 31/12/2018.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent au 31/12/2019 un montant net de 4 519 014 DT contre 7 864 059 DT au 31/12/2018.

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018	Variation
- Produits d'intérêts courus non échus	9 108 049	9 985 493	-877 444
- Charges d'intérêts courus non échus	-2 666 206	-268 471	-2 397 735
- Produits d'intérêts constatés d'avance	-1 922 830	-1 852 964	-69 866
			-3 345
Total	4 519 013	7 864 058	045

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2019, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2018 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2018 avant affectation	22 000 000	1 648 224	4 800 000	0	0	8 000 000	154 735	0	20 212	8 768 904	45 392 075
Augmentation du capital											0
Réaffectation des réserves			0	0			-445 575				-445 575
Autres Mouvements											0
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non réparties											0
-Réserves Légales		439 456								-439 456	0
- Réserve pour réinvestissement						4 000 000				-4 000 000	0
-Dividendes										-3 905 000	-3 905 000
-Fonds Social							400 000			-400 000	0
-Résultats reportés									24 448	-24 448	0
-Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2019										11 603 673	11 603 673
Solde au 31 12 2019 Avant affectation	22 000 000	2 087 680	4 800 000	0	0	12 000 000	109 160	0	44 661	11 603 673	52 645 174

PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 70 856 233DT au 31 décembre 2019 contre un montant de 28 971 707 DT au 31 décembre 2018, il s'agit d'opérations de pension livrée réalisées avec la BIAT (voir note AC3).

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 335 021 991 DT contre 307 426 969 DT en 2018 soit une augmentation de 27 595 022 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 21 376 200 DT en 2019 contre 21 020 208 DT en 2018 soit une évolution de 355 991 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018	Variation
- Auto	8 422 868	7 919 443	503 425
-Transports	688 652	734 155	-45 502
- Incendie	7 049 962	6 888 207	161 755
- Constructions	2 584 371	2 572 042	12 328
- RCG	1 945 613	2 034 366	-88 753
- R. Divers	244 989	368 421	-123 432
- G Maladie	260 996	289 782	-28 786
- ACC Corporels	178 749	213 792	-35 043
Total	21 376 200	21 020 208	355 991

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 216 273 922 DT au 31/12/2019, contre 192 535 456 DT au 31/12/2018 soit une évolution de 23 738 466 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2019, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 12 846 766 DT contre 9 552 227 DT en 2018 soit une évolution de 3 294 539 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2019 un montant de 82 316 803 DT contre 82 410 973 DT en 2018 soit une régression de 94 170 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2019			Montant au 31/12/2018			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	54 608 961	1 356 487	53 252 474	54 462 837	1 330 620	53 132 217	146 124	25 867	120 257
-Transports	1 005 143		1 005 143	2 996 150		2 996 150	-1 991 007	0	-1 991 007
- Incendie	8 553 813		8 553 813	6 885 328		6 885 328	1 668 486	0	1 668 486
- Constructions	1 229 224		1 229 224	1 007 513		1 007 513	221 711	0	221 711
- RCG	6 815 276		6 815 276	7 034 020		7 034 020	-218 744	0	-218 744
- R. Divers	3 159 829		3 159 829	3 415 853		3 415 853	-256 024	0	-256 024
- Assurances	522		522	0		0	522	0	522
- GPE Maladie	2 753 493		2 753 493	2 259 777		2 259 777	493 716	0	493 716
- ACC Corporels	5 547 028		5 547 028	5 680 115		5 680 115	-133 086	0	-133 086
Total	83 673 290	1 356 487	82 316 803	83 741 593	1 330 620	82 410 973	-68 303	25 867	-94 170

PA340 -Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 841 339 DT contre 323 402 DT en 2018.

PA341 -Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 256 413 DT contre 1 391 046 DT en 2018.

PA361 –Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour la branche ACC. Corporels : 110 548 DT.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2019 est de 16 956 059 DT contre 15 035 012 DT en 2018. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2019 à 11 606 578 DT contre 12 301 302 DT au 31/12/2018 (dont principalement dettes envers réassureurs de 4 223 093 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2019 est de 661 748 DT contre 642 114 DT au 31/12/2018 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs et autres comptes de régularisation passif).

) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 58 680 233 DT contre 67 315 029 DT en 2018 soit une diminution de 8 634 796 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant	Montant	Variation
	net	net	
	31/12/2019	31/12/2018	
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	62 020 504	70 608 823	-8 588 319
Variation des primes acquises non émises	38 211	-203 053	241 264
Sous-total	62 058 715	70 405 770	-8 347 055
Primes cédées	-3 378 482	-3 090 741	-287 741
Total	58 680 233	67 315 029	-8 634 796

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2019 totalisent 29 345 977 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 10 650 427 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques vie	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	0
- Provisions techniques non vie	104 949 415
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	145 990 916
- Produits des placements non affectés	10 650 427

Les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 18 695 549 DT (ces produits de placements proviennent en totalité des placements affectés directement aux branches Vie qui couvrent à 100% les Provisions techniques Vie).

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 32 879 007 DT contre 27 824 334 DT en 2018, soit une évolution de 5 054 673 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018	Variation
Sinistres payés	-29 902 970	-26 019 227	-3 883 743
Part des réassureurs dans les sinistres	283 784	675 389	-391 605
Variation des provisions pour sinistres	-3 294 539	-2 801 433	-493 106
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	34 717	320 937	-286 220
Total	-32 879 007	-27 824 334	-5 054 673

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 23 589 282 DT (dont une part de réassurances de 149 184 DT) contre 36 569 677 DT (dont une part de réassurances de 15 249 DT) en 2018, soit une régression de charge de 12 980 395 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 5 528 716 DT en 2019 contre 6 910 377 DT en 2018.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 2 340 DT en 2019 contre un solde négatif de 370 DT en 2018.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 979 264 DT en 2019 contre 995 644 DT en 2018.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2019 pour un montant de 273 826 DT contre 327 948 DT en 2018.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 4 551 299 DT en 2019, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 2 761 436 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Provisions techniques	2 761 436	1 789 863	4 551 299

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2019 à 44 326 424 DT contre 41 763 044 DT en 2018, soit une évolution de 2 563 380 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	59 678 816	55 026 911	4 651 905
Variation des primes émises non acquises	58 026	112 431	-54 405
Primes à annuler	3 539	-15 420	18 959
Variation des primes non acquises "PNA"	-355 991	-1 507 570	1 151 578
Sous-total 1	59 384 389	53 616 351	5 768 038
Primes cédées	-14 965 857	-12 392 265	-2 573 592
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	-92 108	538 957	-631 065
Total	44 326 424	41 763 044	2 563 380

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2019 totalisent 29 345 977 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 10 650 427 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique Non Vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement (après affectation produits Vie)
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	104 949 415
- Capitaux propres + provisions techniques non vie	145 990 916
- Reliquat des produits des placements non affectés	10 650 427

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 7 658 875 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 30 653 842 DT pour l'exercice 2019 contre 30 795 044 DT au titre de l'exercice 2018, soit une régression de 141 202 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018	Variation
Sinistres payés	-39 874 445	-35 579 845	-4 294 601
Part des réassureurs dans les sinistres	9 010 534	6 298 279	2 712 255
Variation des provisions pour sinistres	94 170	-3 647 570	3 741 740
Part des réassureurs dans la variation des Prov. pour sinistres	115 900	2 134 092	-2 018 192
Total	-30 653 842	-30 795 044	141 202

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018	Variation
Provisions pour risques en cours Incendie	0	-50 084	50 084
Provisions pour risques en cours Maladie	0	-1 617	1 617
Provisions pour risques en cours ACC. Corporels	-110 548	-141 955	31 407
<u>Total</u>	<u>-110 548</u>	<u>-193 656</u>	<u>83 108</u>

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 12 525 161 DT en 2019 contre 10 705 656 DT en 2018.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 149 715 DT en 2019 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 19 634 DT) contre une variation négative de 432 106 DT en 2018.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 8 135 055 DT en 2019 contre 7 458 703 DT en 2018.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2019 pour un montant de 3 080 346 DT contre 2 357 969 DT en 2018.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 358 892 DT contre 347 376 DT au 31/12/2018.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

	Poste	2019	2018
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	3 688 758	3 009 538
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	13 094 481	9 429 552
PRNT1	Produits des placements	10 650 427	11 112 721
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements		- 9 000
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 1 789 863	- 1 620 672
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 7 658 875	- 8 235 528
PRNT2	Autres produits non techniques	612 448	162 896
CHNT3	Autres charges non techniques	- 866 352	- 135 830
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		17 731 024	13 713 676
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 6 127 352	- 4 944 772
CHNT41	Contribution de solidarité sociale	- 483 738	- 618 096
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	- 5 643 613	- 4 326 675
	<i>Résultat net de l'exercice</i>	<i>11 603 673</i>	<i>8 768 904</i>

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 866 352 dinars au 31/12/2019 contre 135 830 dinars au 31/12/2018 : il s'agit de la somme des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration.

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2019
Résultat Brut de l'exercice		17 731 024
Réintégrations		3 747 962
Déductions		- 354 377
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		21 124 609
Réinvestissement Exonéré		- 5 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		16 124 609
Contribution de solidarité sociale 3%		- 483 738
Impôt sur les sociétés		- 5 643 613
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>11 603 673</i>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 4 690 574 dinars contre 3 356 251 dinars au 31/12/2018, soit une variation positive de 1 334 323 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +5 211 653 dinars en 2019 contre +1 054 464 dinars en 2018.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités d'investissements de 0 dinars en 2019 contre +32 400 dinars en 2018.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -3 919 980 dinars en 2019 contre -2 016 530 dinars en 2018.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de +42 649 dinars en 2019 contre +322 326 dinars en 2018.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2019	2018
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2019

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:	
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	À la clôture:	À l'ouverture		Augmentations		Diminutions		À la clôture			
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:		
1. Actifs incorporels														
1.1 Frais de recherche et développement				-										-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	1 944 908	3 721	- 425 181	2 373 810	1 573 552		344 554					1 918 106		455 704
1.3 Fonds de commerce	-	-	-	-	-		-					-		-
1.4 Acomptes versés	360 461	266 949	425 181	202 229	-		-					-		202 229
	2 305 369	270 670	-	2 576 039	1 573 552	-	344 554	-	-	-	-	1 918 106	-	657 933
2. Actifs corporels d'exploitation														
2.1 Installations techniques et machines	1 542 174	52 225	-	1 594 399	937 884		138 250					1 076 134		518 265
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	2 971 197	183 554	-	3 154 752	1 918 586		436 998					2 355 583		799 169
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-		-					-		-
	4 513 372	235 779	-	4 749 151	2 856 469	-	575 248	-	-	-	-	3 431 717	-	1 317 434
3. Placements														
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	7 510 608	4 548 161	-	12 058 769	45 798		16 027					61 825		11 996 943
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-		-					-		-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-		-					-		-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-		-					-		-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-		-					-		-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-		-					-		-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-		-					-		-
3.4 Autres placements financiers	336 301 923	1 366 141 370	1 286 925 650	415 517 642	-	1 265 410	-	833 649				-	2 099 059	413 418 584
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	14 933 432	10 140 429	6 681 087	18 392 773		1 265 410		833 649				-	2 099 059	16 293 715
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	261 630 282	51 339 768	37 195 724	275 774 326								-		275 774 326
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-								-		-
3.4.4 Autres prêts	238 209	211 173	98 838	350 543								-		350 543
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	59 500 000	1 304 450 000	1 242 950 000	121 000 000								-		121 000 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-								-		-
3.5 Créances pour espèces déposées	501 671	553 072	481 648	573 095								-		573 095
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-								-		-
	344 314 202	1 371 242 602	1 287 407 298	428 149 506	45 798	1 265 410	16 027	833 649	-	-	-	61 825	2 099 059	425 988 622
TOTAL:	351 132 943	1 371 749 052	1 287 407 298	435 474 697	4 475 820	1 265 410	935 829	833 649	-	-	-	5 411 649	2 099 059	427 963 989

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins- Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 058 769	11 996 943	11 996 943	-61 825
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	18 392 773	16 293 715	16 293 715	-2 099 059
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	275 774 326	275 774 326	275 774 326	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	350 543	350 543	350 543	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	50 143 767	50 143 767	50 143 767	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	573 095	573 095	573 095	
Autres dépôts				0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<i><u>357 293 273</u></i>	<i><u>355 132 389</u></i>	<i><u>355 132 389</u></i>	<i><u>-2 160 884</u></i>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	355 132 389	355 132 389	355 132 389	
Autres actifs affectables à la représentation				
des provisions techniques autres que les				
placements ou la part des réassureurs dans les	10 453 363	10 453 363	10 453 363	
provisions techniques				

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance			
Année d'inventaire:	2 015	2 016	2 017
Inventaire 2017			
Règlements cumulés	19 842 835	21 091 297	13 396 209
Provisions pour sinistres	7 730 194	16 588 523	22 240 193
Total charges des sinistres	27 573 029	37 679 820	35 636 402
Primes acquises	49 602 446	48 808 314	53 907 977
% sinistres / primes acquises	56%	77%	66%

Exercice de survenance				
Année d'inventaire:	2 015	2 016	2 017	2 018
Inventaire 2018				
Règlements cumulés	21 230 273	22 797 451	20 668 546	19 110 127
Provisions pour sinistres	4 629 997	10 195 192	14 577 951	25 330 436
Total charges des sinistres	25 860 270	32 992 643	35 246 497	44 440 563
Primes acquises	49 602 446	48 808 314	53 907 977	53 616 351
% sinistres / primes acquises	52%	68%	65%	83%

Exercice de survenance					
Année d'inventaire:	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	21 772 926	24 237 425	22 726 517	27 859 790	21 215 447
Provisions pour sinistres	3 604 381	6 770 175	8 841 898	13 131 814	25 456 126
Total charges des sinistres	25 377 307	31 007 600	31 568 415	40 991 604	46 671 573
Primes acquises	49 602 446	48 808 314	53 907 977	53 616 351	59 384 389
% sinistres / primes acquises	51%	64%	59%	76%	79%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	482 390	1 193 927	1 676 317	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	11 781 905	15 887 754	27 669 659	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	12 264 295	17 081 681	29 345 977	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-4 473 385		-4 473 385	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		-77 914	-77 914	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-4 473 385	-77 914	-4 551 299	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	16 621 406	45 437 310	62 058 715
Charges de prestations	-5 407 213	-27 790 295	-33 197 509
Charges de provisions d'assurance vie	-1 494 697	-22 761 706	-24 256 403
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	9 719 496	-5 114 692	4 604 804
Frais d'acquisition	-2 937 342	-2 593 714	-5 531 056
Autres charges de gestion nettes	-264 565	-714 700	-979 264
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-3 201 907	-3 308 414	-6 510 320
Produits nets de placements	7 239 851	11 455 698	18 695 549
Charges de placements	-1 252 215	-1 509 221	-2 761 436
Participation aux résultats et intérêts techniques			
Solde financier	5 987 636	9 946 477	15 934 114
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 378 482	0	-3 378 482
Part des réassureurs dans les charges de prestations	318 501	0	318 501
Part des réassureurs dans les charges de provisions	149 184	0	149 184
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 728 852	0	1 728 852
Commissions reçues des réassureurs	273 826	0	273 826
Intérêt	-25 998	0	-25 998
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-934 117	0	-934 117
Résultat technique	11 571 109	1 523 372	13 094 481
Informations complémentaires			
Montant des rachats		24 426 039	24 426 039
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	95 474 210	134 487 817	229 962 027
Provisions techniques brutes à l'ouverture	92 161 955	110 249 131	202 411 086
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	23 402 545	2 658 927	9 782 299	919 037	2 545 356	1 686 008	2 718 018	13 992 543	1 679 657	59 384 389
Primes émises	23 905 970	2 613 424	9 944 054	931 366	2 456 603	1 562 576	2 718 018	13 963 757	1 644 614	59 740 380
Variation des primes non acquises	-503 425	45 502	-161 755	-12 328	88 753	123 432	0	28 786	35 043	-355 991
Charges de prestation	-16 564 242	-1 783	-6 883 792	-306 092	-1 327 703	-1 352 904	-2 183	-11 834 705	-1 289 131	-39 562 534
Prestations et frais payés	-16 443 985	-2 126 165	-5 317 008	-84 380	-1 548 295	-1 812 559	-1 661	-11 086 769	-1 453 624	-39 874 445
Charges de provisions pour prestations diverses	-120 257	2 124 382	-1 566 784	-221 711	220 592	459 655	-522	-747 936	164 493	311 911
Solde de souscription	6 838 303	2 657 143	2 898 507	612 946	1 217 653	333 104	2 715 835	2 157 838	390 526	19 821 855
Frais d'acquisition	-4 881 346	-898 333	-2 771 621	-276 148	-781 407	-345 972	-765 212	-1 608 582	-326 620	-12 655 242
Autres charges de gestion nettes	-4 205 896	-377 914	-830 058	-77 626	-329 826	-207 055	-140 103	-1 709 904	-256 671	-8 135 055
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-9 087 242	-1 276 247	-3 601 679	-353 774	-1 111 233	-553 028	-905 315	-3 318 486	-583 291	-20 790 296
Produits nets de placements	4 700 997	150 541	1 256 711	289 000	645 141	278 255	38	267 533	429 739	8 017 955
Solde financier	4 700 997	150 541	1 256 711	289 000	645 141	278 255	38	267 533	429 739	8 017 955
Part des réassureurs dans les primes acquises	-890 494	-2 162 139	-7 006 869	-594 501	-517 077	-762 270	-1 889 070	-1 171 317	-64 230	-15 057 965
Part des réassureurs dans les prestations payées	385 108	1 146 006	4 167 149	78 663	96 900	2 578 589	2 846	503 123	52 151	9 010 534
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-147 399	-986 378	1 868 683	172 196	176 505	-1 029 030	497	133 234	-72 408	115 900
Part des réassureurs dans les PB	0	-100 825	-28 793	0	0	-1 425	0	0	0	-131 044
Commissions reçues des réassureurs	0	478 209	1 668 393	84 455	40 332	213 379	575 943	0	0	3 060 712
Intérêts servis	-154 819	-25 314	-43 029	-34 000	-29 320	-18 868	0	0	-53 542	-358 892
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-807 605	-1 650 442	625 533	-293 186	-232 660	980 376	-1 309 784	-534 959	-138 028	-3 360 755
Résultat technique	1 644 453	-119 005	1 179 072	254 986	518 901	1 038 707	500 774	-1 428 075	98 945	3 688 758

ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire	2015	2016	2017	2018	2019
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	151 494	934 705	852 889	1 324 802	1 682 023
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	- 56 890	- 49 908	- 426	245 423	617 701
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	73 532 580	95 727 758	132 766 538	174 242 992	204 404 689
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	62 058 715	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-33 197 509	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-24 256 403	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	4 604 804	
Frais d'acquisition	-5 531 056	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-979 264	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-6 510 320	
Produits nets de placements	18 695 549	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-2 761 436	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
Solde financier	15 934 114	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 378 482	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	318 501	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	149 184	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 728 852	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	273 826	CHV44 2°colonne
Intérêt	-25 998	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-934 117	
Résultat technique	13 094 481	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	24 426 039	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	229 962 027	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	202 411 086	
<u>A déduire</u>		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	59 384 389	
Primes émises	59 740 380	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-355 991	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-39 562 534	
Prestations et frais payés	-39 874 445	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	311 911	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	19 821 855	
Frais d'acquisition	-12 655 242	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-8 135 055	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-20 790 296	
Produits nets de placements	8 017 955	PRNT3 1°colonne
Solde financier	8 017 955	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-15 057 965	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	9 010 534	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	115 900	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	-131 044	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	3 060 712	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servis	-358 892	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-3 360 755	
Résultat technique	3 688 758	

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	21 376 200
Provisions pour primes non acquises ouverture	21 020 208
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	82 316 803
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	82 410 973
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 256 413
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 391 046
Autres provisions techniques clôture	110 548
Autres provisions techniques ouverture	193 656
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

6 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le premier trimestre 2020 a vu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui aura des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés financiers.

A l'échelle Nationale, plusieurs mesures, et notamment le confinement général, ont été prises par les Pouvoirs publics pour limiter la propagation du virus. Ces mesures pourraient être renforcées si nécessaire et leurs conséquences économiques et sociales constituent des facteurs de risque pouvant impacter les activités de la Compagnie, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et de ses ressources.

Forte de sa solidité financière, Assurances BIAT dispose d'une forte capacité de résilience à la crise actuelle si sa durée est maîtrisée et estime que les recommandations prévues par le communiqué du CGA en date du 06 avril 2020 portant sur les mesures devant être prises par les sociétés d'assurance et de réassurance pour faire face à la pandémie (COVID-19) sont respectées par Assurances BIAT notamment en matière de constitution de provisions techniques.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à l'ajustement des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers de la société sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 08 Avril 2020 et tiennent compte des éléments connus à cette date.

I – RAPPORT GENERAL

**Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 – Tunis**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 08 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au covid-19 et font ressortir des capitaux propres positifs de 52 645 174 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 603 673 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note n°6 « Evènements postérieurs à la date de clôture », le premier trimestre 2020 a vu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui aura des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés financiers.

A l'échelle Nationale, plusieurs mesures, et notamment le confinement général, ont été prises par les Pouvoirs publics pour limiter la propagation du virus. Ces mesures pourraient être renforcées si nécessaire et leurs conséquences économiques et sociales constituent des facteurs de risque pouvant impacter les activités de la Compagnie, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et de ses ressources.

Fort de sa solidité financière, Assurances BIAT dispose d'une forte capacité de résilience à la crise actuelle si sa durée est maîtrisée et estime que les recommandations prévues par le communiqué du CGA en date du

06 avril 2020 portant sur les mesures devant être prises par les sociétés d'assurance et de réassurance pour faire face à la pandémie (COVID-19) sont respectées par Assurances BIAT notamment en matière de constitution de provisions techniques.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à l'ajustement des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers de la société sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 08 Avril 2020 et tiennent compte des éléments connus à cette date.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 08 avril 2020.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il

est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie

FINOR

Mme Kalthoum BOUGUERRA

M. Walid BEN SALAH

Associée

Associé

II - RAPPORT SPECIAL

**Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. En date du 19 mars 2019, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond,

tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 avril 2019.

En 2019, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 12 496 DT.

2. Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 19 décembre 2016, Assurances BIAT et la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu en 2019 des opérations de pensions livrées.

Dans ce cadre, votre conseil d'administration du 13 juin 2019 a autorisé les opérations suivantes :

- Une opération de pension livrée réalisée le 30/05/2019 pour un montant de 37 858 790 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (39 822 bons) pour une période de 221 jours à un taux négocié de 7.41% ;
- Une opération de pension livrée réalisée le 31/05/2019 pour un montant de 7 276 344 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataires pour des périodes de 60, 90, 180 et 200 jours à un taux négocié de 7.41% ;
- Une opération de pension livrée réalisée le 17/06/2019 pour un montant de 7 278 337 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataires pour des périodes de 30 et 210 jours à un taux négocié de 7.41% ;

Par ailleurs, votre conseil d'administration du 08 avril 2020 a autorisé à postériori les opérations suivantes :

- Une opération de pension livrée réalisée le 21/06/2019 pour un montant de 15 800 529 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataires pour une période de 210 jours à un taux négocié de 7.41% ;
- Une opération de pension livrée réalisée le 30/10/2019 pour un montant de 12 885 019 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des emprunts obligataires pour des périodes de 90, 210, 230 et 300 jours à un taux négocié de 7.82%.

3. En date du 30 septembre 2019, Assurances BIAT et La Protectrice ont signé un protocole d'accord portant sur la clôture des opérations mutuelles. Elles sont ainsi libres et à titre définitif de tous engagements les liant sur la base de la convention de collaboration en matière d'assurance signée en date du 05/04/2013, et chacune des parties reconnaît avoir rempli l'une à l'égard de l'autre toutes les obligations mises à sa charge aux termes de cette convention.

Cette opération s'est soldée pour Assurances BIAT par l'abandon d'un montant total de 457 266 DT résultant des opérations de rapprochement avec la Protectrice, déjà autorisé pour un montant initial de 432 KDT par le Conseil d'Administration n°93 du 20/12/2018.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2019 :

1. En date du 12 mars 2018, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

En 2019, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 26 777 DT.

2. En date du 21 mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

En 2019, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 35 702 DT.

3. En date du 28 novembre 2016, Assurances BIAT et la Protectrice Assurances ont signé un protocole d'accord qui prend effet le 01 Janvier 2017. Ce protocole porte sur les points suivants :
- A la demande d'Assurances BIAT, et à la date de réalisation, Protectrice Assurances consent à cesser son activité de courtage en assurances sur le périmètre constitué du portefeuille des contrats renouvelables d'Assurances BIAT listés en annexe du protocole. Ledit portefeuille objet de la cessation de l'activité de courtage sera géré directement par Assurances BIAT à partir de la date de réalisation à savoir le 01 Janvier 2017. Les parties attestent de leur connaissance des dispositions de l'article 78 du code des Assurances et de la décision de l'arrêt de la cour de cassation du 16 Juin 1999 affirmant que la propriété du portefeuille d'assurances revient à la compagnie d'assurances. Les parties conviennent que l'indemnité compensatrice dédommage l'abandon par la Protectrice Assurances de l'activité de courtage sur le périmètre défini.
 - Une cession de biens mobiliers et d'agencement.
 - Un transfert de personnel.
 - Une jouissance des locaux.
 - Une promesse de cession de fonds de commerce.

En date du 28 février 2018, un avenant au protocole d'accord a été signé par les deux parties, arrêtant le périmètre définitif et fixant le montant de l'indemnité compensatrice revenant à la Protectrice à 1 789 253 DT. Le prix de cession des biens mobiliers et d'agencement soit 335 005 DT et le prix de vente des fonds de commerce des agences ARIANA et SFAX à 69 000 DT.

En 2019, la société a réglé le solde restant en faveur de la Protectrice au 31 décembre 2018 pour 139 252 DT.

4. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu trois contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne à bail pour usage de bureaux administratifs :

- Une agence située à Sakiet Ezzit d'une superficie de 80 m² pour un loyer annuel hors taxes de 11 520 DT.
- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m² pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
- Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1er janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

La charge de location de ces trois agences, constatée en 2019, est de 38 700 DT.

5. Les frais d'occupation par « Assurances BIAT » des agences Sfax Chaker-Bizerte-Hammamet et Ariana ont été pris en charge par la Protectrice depuis l'exercice 2017 et devraient par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

Dans ce cadre, la Protectrice a conclu en date du 27 Mars 2018, deux contrats de location de locaux avec « Assurances BIAT » en vertu desquels la Protectrice donne à bail pour usage de bureaux administratifs :

- Une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m² pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.
- Une agence située à Hammamet d'une superficie de 56 m² pour un loyer annuel hors taxes de 9 100 DT. (agence fermée en date du 31 décembre 2018).

La Protectrice a conclu également en date du 13 juin 2019, un contrat de location d'un local avec « Assurances BIAT » en vertu duquel cette dernière se substitue à la Protectrice, pour usage de bureaux administratifs d'une agence située à Ariana pour un loyer annuel hors taxes de 32 162 DT. En effet, à partir de 01 juillet 2019 « Assurances BIAT » a procédé au règlement direct du propriétaire de l'agence Ariana.

Cette convention a été autorisée à posteriori par le conseil d'administration du 08 avril 2020.

Les contrats de location sont conclus pour une période d'une année commençant le 1^{er} janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Par ailleurs, pour l'agence « Sfax Chaker », Assurances BIAT a liquidé les charges constatées au cours du premier semestre 2019 et celles à payer relatives aux exercices antérieurs et a loué un autre local à usage administratif à partir du 01 Juillet 2019.

Ainsi, la charge de location de ces agences, liée à la Protectrice et constatée en 2019, est de 40 806 DT.

6. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission de performance « SUCCESS FEES » calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20/04/2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000DT.

En 2019, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL de 3 967 DT.

7. En date du 23 mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

En 2019, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 35 702 DT.

8. En date du 10 décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours)

Au 31/12/2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

En 2019, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL de 1 287 DT.

9. En date du 23 mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

En 2019, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 26 777DT.

10. En date du 07 avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

En 2019, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 18 447 DT.

11. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis, et ce moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014, par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1^{er} mai 2014 et finissant le 30 avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1^{er} mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce, sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 30 910 DT hors TVA.

12. Assurances BIAT a supporté un montant de 597 986 DT TTC relatif aux charges de détachement de personnes de la BIAT, outre un détachement sans facturation d'autres personnes.

Ces opérations ont été autorisées par le conseil d'administration du 08 avril 2020.

13. Assurances BIAT a supporté une charge de 12 604 DT TTC relative à un complément de rémunérations au titre de la mise à disposition en sa faveur de neuf personnes de la Protectrice.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 25 Octobre 2018.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunérations du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 11 Mai 2018 a renouvelé le mandat du Directeur Général pour une durée de trois ans.

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 D'T à servir sur 16,5 mois ;
- Une prime de fin d'année fixée en fonction des résultats de la société ;

Votre conseil d'administration réuni en date du 13 Juin 2019 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général pour un montant net de 85 000 DT au titre de l'exercice 2018 servie en 2019.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 300 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

En 2019, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 357 410 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 18 541 DT.

II-2 : Rémunérations du Président du Conseil d'Administration :

En date du 20 octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

Un avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 06 janvier 2017. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2018. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 144 000 DT HT.

Un deuxième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 22 juin 2018. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 264 000 DT HT.

La charge brute supportée par la société au titre de 2019 est de 84 757 DT.

II-3 : Rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Juin 2019 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2019 a décidé d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, au titre de l'exercice 2018, une rémunération d'un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux.

Le montant brut supporté par la société de 2019 est de 55 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 13 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie

Mme Kalthoum BOUGUERRA

Associée

FINOR

M. Walid BEN SALAH

Associé